

201	26/04/2017	BE 0431.955.945	15	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17104.00024	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Sensorial Handicap Cooperation**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Chaussée de Waterloo N°: 1504 Boîte:

Code postal: 1180 Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE0431955945

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 28-01-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 24-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2016 au 31-12-2016

Exercice précédent du 01-01-2015 au 31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

LEFLERE Viviane

Square Hankar 6
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Administrateur

RENGLET Thierry

Quai St Michel 30/B
1390 Grez-Doiceau
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Fin de mandat: 08-06-2015

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat: 08-06-2015

Administrateur

ALENUS Emile

Clos de l'Oasis 12 1140 Evere BELGIQUE			
Début de mandat: 03-09-2009			Administrateur
DELEN Jacques			
De la Faillelaan 62 2020 Antwerpen BELGIQUE			
Début de mandat: 03-09-2009			Administrateur
MEYERS John			
Avenue F Desonay 39 4801 Stembert BELGIQUE			
Début de mandat: 03-09-2009			Administrateur
GEYSELS Griet			
Kasteelbaan 120 9000 Gent BELGIQUE			
Début de mandat: 28-07-2010			Administrateur
MERCIER Michel			
Rue Henri Lemaître 78 5000 Namur BELGIQUE			
Début de mandat: 25-06-2012	Fin de mandat: 25-06-2016		Administrateur
CHRISTIAENS Jean Marie			
Zeven Kerken 4 8200 Sint-Andries BELGIQUE			
Début de mandat: 13-05-2013	Fin de mandat: 13-05-2017		Administrateur
JOZEAU Stéphane			
Rue Deburgés 40 7110 Houdeng-Goegnies BELGIQUE			
Début de mandat: 06-02-2014			Administrateur
Début de mandat: 08-06-2015			Président du Conseil d'Administration
GRÉANT Régine			
Rue de l'Eglise 10 1330 Rixensart BELGIQUE			
Début de mandat: 03-02-2015			Administrateur
DGST & PARTNERS (B00288)			
BE 0448.497.712 Av E. Becelaere 28/A 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE			

Début de mandat: 01-01-2016

Fin de mandat: 31-12-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

CRISI Fabio (A02297)

Réviseur

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
AXYOM BE 0654.810.376 Rue Brogniez 46 1070 Bruxelles BELGIQUE	225169 3 F 16	A , B

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>4.470</u>	<u>4.470</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>4.470</u>	<u>4.470</u>
Terrains et constructions		22	4.470	4.470
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	4.470	4.470
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>162.359</u>	<u>371.095</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>50.957</u>	<u>224.356</u>
Créances commerciales		40	589	105.229
Autres créances		41	50.368	119.126
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>110.504</u>	<u>134.230</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>898</u>	<u>12.510</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>166.829</u>	<u>375.565</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>65.801</u>	<u>95.455</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	24.955	24.955
Patrimoine de départ		100	24.955	24.955
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	40.847	70.501
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>101.028</u>	<u>280.110</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	89.103	274.038
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	49.251	237.607
Fournisseurs		440/4	49.251	237.607
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	17.982	17.633
Impôts		450/3	2.197	2.187
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.784	15.447
Dettes diverses		48	21.871	18.798
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	21.871	18.798
Comptes de régularisation		492/3	11.925	6.072
TOTAL DU PASSIF		10/49	166.829	375.565

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	206.828	296.179
Ventes et prestations		70/74	567.589	708.459
Chiffre d'affaires		70	0	3.557
Cotisations, dons, legs et subsides		73	567.462	704.778
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	360.761	412.280
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	74.797	72.233
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		58
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	161.446	270.224
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-29.415	-46.336
Produits financiers	5.5	75	6	349
Charges financières	5.5	65	357	703
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	-29.766	-46.690
Produits exceptionnels		76	112	
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-29.654	-46.690

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	40.847	70.501
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-29.654	-46.690
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	70.501	117.190
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	40.847	70.501

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	23.635
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	23.635	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	19.164
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	19.164	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>4.470</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	4.470	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES ENTITÉS DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association ou la fondation est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations et fondations. Le cas échéant cette précision est mentionnée.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
SHC - Burkina Faso Association sans but lucratif BP201 BURKINA FASO

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées

Codes	Exercice	Exercice précédent	
9086	1	1	
9087	1	1	
9088			
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	50.422	48.763
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	15.460	15.072
Primes patronales pour assurances extralégales	622	1.592	1.505
Autres frais de personnel	623	5.458	5.171
Pensions de retraite et de survie	624	1.865	1.721
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	25.282
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

SCivPRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises"

Honoraires Commissaire 2016 : 3 337.41EUR

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation :

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 19 décembre 2003. Dans tous les cas où la loi laisse le choix à l'association, le Conseil d'Administration a déterminé des règles particulières d'évaluation mentionnées ci-dessous.

En application des articles 28 et 29 de l'arrêté royal du 30.01.2001, il ne pourra être dérogé aux présentes règles qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le Livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

Les règles générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf la mention ci-dessus

relative aux valorisations) ,
indépendance des exercices,
ainsi qu'à la réglementation en vigueur d'établissement et de présentation des comptes annuels applicable aux associations. Les règles retenues par le Conseil d'Administration sont conformes aux règles habituelles des ASBL.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques (évaluation à la valeur nominale) .

I. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements actés. D'une manière générale les amortissements sont linéaires.

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit d'appliquer des amortissements dégressifs ou de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

Le cas échéant, le C.A. décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

1. Immobilisations incorporelles: Les immobilisations incorporelles sont amorties à un taux de 20% sauf décision justifiée du conseil d'administration. Les logiciels acquis auprès de tiers et utilisables de façon durable sont amortis à un taux de 20 à 33%.

2. Immobilisations corporelles:

Les bâtiments sont amortis à un taux de 3 à 5%.

Le matériel roulant est amorti au taux de 20 à 25%.

Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis à un taux de 10 à 33%. Les biens en leasing sont amortis selon les taux déterminés pour les biens de même nature qui ne sont pas acquis en location-financement.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties à un taux de 10 à 20%.

Cependant, si la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 euros, la prise en charge totale se fait l'année de l'acquisition.

II. Créances et dettes.

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Pour les créances qui ont totalement ou partiellement un caractère incertain ou douteux, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées sur base d'une appréciation objective du risque

III. Titres, placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres sont enregistrés à leur prix d' acquisition.

IV. Immobilisations financières

Les participations et les actions faisant partie des immobilisations financières sont enregistrées à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur ne sont appliquées que dans le cas d'une moinsvalue ou d'une dépréciation durable. Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

V . Provisions pour risques et charges

Les provisions nécessaires sont constituées chaque année sur base d'une appréciation prudente.

VI . Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Les comptes de régularisations du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.